

**Domaine** : Santé

**Filière** : Technique en Radiologie Médicale

**1. Intitulé du module : Soins centrés sur la personne 1**

**2022-2023**

**Code** : S.RM.0370.1301.F22

**Type de formation** : Bachelor

**Niveau** : Module de base

**Type** : Module principal

**Caractéristique** :  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre : .....

**2. Organisation**

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : anglais (lecture)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : -

**3. Prérequis**

Avoir validé le module -

Avoir suivi le module -

Pas de prérequis

Autre : -

**4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage**

**Rôles et compétences visées**

**A. Rôle d'Expert·e** : Compétences  Ab1  Ab2  Ab3  Ab4  Ab5  Ab6  Ab7

**B. Rôle de Communicatrice·eur** : Compétences  Bb1  Bb2  Bb3

**C. Rôle de Collaboratrice·eur** : Compétences  Cb1  Cb2  Cb3

**D. Rôle de Leader** : Compétences  Db1  Db2  Db3

**E. Rôle de Promoteur·rice de la santé** : Compétences  Eb1  Eb2  Eb3  Eb4

**F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur** : Compétences  Fb1  Fb2  Fb3  Fb4  Fb5

**G. Rôle de Professionnel·le** : Compétences  Gb1  Gb2  Gb3

## Objectifs généraux d'apprentissage

- Développer des compétences de communication et d'accueil des personnes ;
- Identifier les dimensions psycho-sociales, culturelles et spirituelles des individus, afin d'assurer une prise en charge respectueuse de la personne et centrée sur ses besoins ;
- Promouvoir un partenariat avec les patient·es et leurs proches.

## 5. *Contenus et formes d'enseignement*

### Contenus

- Inégalités sociales ;
- Identité et Interculturalité ;
- Dimensions psycho-socio-culturelles du corps, du genre, de la santé et de la mort ;
- Développement de la personne (cycle de vie, handicap, chronicité, etc.) ;
- Populations vulnérables ;
- Droits des patient·es ;
- Communication et accueil ;
- Modèles de soins centrés sur la personne ;
- Modèles de collaboration.

### Modalités pédagogiques

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire     | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation               | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale              | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : ..... |   |

## 6. *Modalités d'évaluation et de validation*

- |   |                               |  |
|---|-------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique  |
| <input type="checkbox"/> Dossier                    | <input type="checkbox"/> ECOS | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Participation obligatoire à l'atelier « adaptation de la prise en charge TRM aux patients » et aux ateliers de simulation du module à visée intégrative 1001 <i>Interventions professionnelles 1</i> |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

**Remédiation**                     Remédiation possible                     Pas de remédiation  
    Examen complémentaire                     Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

**Répétition**                    Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

## 8. Remarques

-

## 9. Bibliographie principale

Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.

## 10. Enseignant.e.s

Kevin Sprengers, Séverine Rey, Philippe Longchamp, Laurence Flaction, Cosmin Campeanu, Songül Yavavli, Mélanie Champendal, Isabelle Michel, Stephanie de Labouchere, Olivia Sautier, Claire Schiesser, Tamara Fontaine

**Responsable de module** : Kevin Sprengers

**Descriptif validé le** 16.09.2022, **par** Laurence Flaction